**Mutuelles : mobilisations des syndicats sur les salaires**

**VICTOR NOIRET** | 28/01/2022 à 14h55

[MUTUELLES](https://www.argusdelassurance.com/les-assureurs/mutuelles/) [CGT](https://www.argusdelassurance.com/cgt/)

* **0**

© Photomorphic PTE LTD

**Un mouvement intersyndical a appelé à des manifestations au sein des mutuelles en amont de la prochaine négociation de la branche du 1er février prochain. Les objectifs : mettre en place une prime exceptionnelle et refonder la grille des salaires.**

*« Nous invitons les délégués syndicaux et salariés à faire entendre leur voix par tous les moyens qui leur semblent adéquats »* annonce le représentant syndical de la **CGT** au niveau de la branche mutualité **Florian Saucier** contacté par l*’Argus de l’assurance*. Sous-entendu, des grèves pourraient advenir au sein des mutuelles la semaine du 31 janvier.

En effet, un appel à la mobilisation a été lancé par l’ensemble des syndicats de la branche (**CFDT**, **CGT**, **CFE-CGC**, **FO**, **UNSA**) en amont de la **Commission paritaire permanente de négociation et d’interprétation (CPPNI)** du 1er février prochain. Une manifestation doit avoir lieu devant les locaux où se déroulera la réunion. Surtout, ce mouvement intersyndical a pour but de protester, d’une part, contre [l’échec des dernières négociations annuelles obligatoires achevées le 15 décembre](https://www.argusdelassurance.com/les-assureurs/mutuelles/negociations-salariales-aucun-accord-de-branche-trouve-a-la-mutualite.192622) et de mettre, d’autre part, la pression sur l’**Association nationale des employeurs de la mutualité (Anem)** alors que deux sujets importants seront mis sur la table.

**Une prime exceptionnelle ?**

Les organisations syndicales ont souhaité mettre à l’ordre du jour des négociations *« une mesure exceptionnelle de revalorisation des salaires »* indique Florian Saucier, afin de prendre en compte le contexte d’inflation forte. *« Nous demandons une hausse de 1355€ annuelle pour l’ensemble des salariés »*, ajoute le délégué de la CGT, soit une somme de 100€ par mois étant donné que le barème de rémunération de la branche est basé sur 13,55 mois. Du côté de la CFDT, premier syndicat représentatif avec 37% des voix, aucune hausse chiffrée n’est annoncée : *« nous souhaitons une mesure à la hauteur de la réalité que vivent les salariés »*, déclare la secrétaire nationale CFDT de la branche **Laurine Roth**.

**Refondation de la grille salariale**

Dans un second temps, cette CPPNI sera l’occasion de discussions à propos **d’une refonte de la grille salariale de la branche mutualité**. En amont, les représentants des salariés ont demandé une étude chiffrée sur la revalorisation possible des salaires. Cependant, *« l’Anem nous a répondu que ce chiffrage n’était pas possible,*avance Laurine Roth*. Sans ce chiffrage, nous ne pouvons pas avancer et faire de propositions crédibles. »* Contacté par nos soins, l’Anem n’a pas souhaité réagir.

Toujours est-il que ce *« sujet qui dure depuis 2009 »* s’inscrit également dans un contexte où le recours à [l’offre 100% Santé a pesé encore plus sur les organismes complémentaires en 2021 qu’en 2020](https://www.argusdelassurance.com/assurance-de-personnes/sante/100-sante-la-part-des-complementaires-toujours-plus-renforcee.193872). Ceci dit, selon Laurine Roth, un sujet majeur reste à régler à propos des salaires les plus bas de la grille : *« Des salariés de la branche sont encore payés en dessous du SMIC horaire (hors prime, NDLR), ce n’est pas normal et nous devons remédier à cela »*. Mais elle prévient, *« si nous ne sommes pas entendus, nous ne pensons pas nous arrêter là. »*